



Assurance accident & maladie pour chiens et chats

Information sur le produit Calingo Assurance animaux de compagnie

Version : Décembre 2025

Information sur le produit Calingo Assurance animaux de compagnie

Assureur: Allianz Suisse Versicherungs-Gesellschaft AG, Richtiplatz 1, 8304 Wallisellen, Suisse

Chère cliente, cher client

Cette feuille te sert d'information et donne un bref aperçu des contenus essentiels de l'assurance animaux de compagnie Calingo. Tu trouveras les informations complètes et les prestations dans ton contrat d'assurance personnel et dans les [conditions d'assurance](#). Nous te prions de lire ces documents dans leur intégralité.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

L'assurance animaux de compagnie de Calingo est une assurance dommages. Notre assurance pour animaux de compagnie t'aide à offrir à ton animal de compagnie un traitement approprié à tout moment en couvrant les frais médicaux de ton animal.

Qu'est-ce qui est assuré ?

Animal domestique assuré

Sur ton contrat d'assurance, il est indiqué quel animal domestique est assuré par ce contrat. Seules les personnes qui ont leur résidence habituelle en Suisse peuvent bénéficier de l'assurance et assurer leur animal domestique auprès de Calingo

Prestations assurées

En cas de traitements et d'opérations des animaux domestiques assurés, nous remboursons ou prenons en charge les frais nécessaires par le biais d'un traitement vétérinaire. Les traitements doivent être recommandés et dispensés par un vétérinaire.

Risques assurés

L'assurance sera valable, entre autres, pour

- Traitement en cas d'accident et de maladie
- Soins dentaires
- Traitement de médecine complémentaire
- Traitement de médecine comportementale
- Traitements préventifs
- Traitement d'urgence

Si la couverture complémentaire a été choisie dans le contrat, les maladies préexistantes sont également couverts.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par l'assurance ?

Ne sont pas couverts, par exemple

- Chirurgie plastique pour des raisons esthétiques
- Gestation et infertilité
- Traitements non prescrits par un vétérinaire
- Traitements pendant le délai de carence
- Toutes les conséquences d'une guerre, d'une émeute ou d'un mouvement de masse, d'un événement nucléaire, d'une épidémie ou d'une maladie.

Y a-t-il des restrictions de couverture ?

Dans certains cas, la couverture d'assurance peut être limitée, comme par exemple

- Dans la mesure où une franchise ou une quote-part est due
- En cas de prestations limitées des couvertures individuelles
- En cas d'omission du contrôle vétérinaire annuel obligatoire et de maladie qui en résulte

Où suis-je assuré ?

Sauf mention contraire dans ton contrat d'assurance, nous prenons en charge les frais de traitement vétérinaire dans le monde entier.

Quand la couverture commence-t-elle et se termine-t-elle ?

La couverture d'assurance commence à la date indiquée dans le contrat. Votre contrat est automatiquement renouvelé d'une année à l'autre (année de renouvellement).

Rabais multi-animaux

Lorsqu'on assure plusieurs animaux, un rabais de 5% s'applique pour deux contrats actifs et de 10% pour trois contrats actifs ou plus. Le rabais s'applique lorsque les animaux sont assurés en même temps. Si les animaux sont assurés à des moments différents, le rabais correspondant sera appliqué à partir de l'année d'assurance suivante.

Prestations supplémentaires

[Télémédecine](#) : Accès gratuit à une consultation vét en ligne, 24h/24 et sans rendez-vous.

[Programme d'avantages](#) : Bons et réductions autour de la santé de ton animal auprès de partenaires spécialisés dans les produits pour animaux.

Quelles sont mes obligations ?

Il existe entre autres les obligations suivantes :

- Tu respectes à tout moment les dispositions de la loi suisse sur la protection des animaux.
- Nous te recommandons de soumettre ton animal de compagnie à un contrôle vétérinaire (y compris un examen dentaire) au moins tous les 12 mois et d'appliquer les recommandations du vétérinaire en matière de vaccination & de traitement.
- Si ton animal domestique tombe malgré tout malade ou est victime d'un accident, tu dois veiller à ce qu'un vétérinaire l'examine immédiatement.

Quand et comment puis-je payer ?

Tu paies la première prime lors de la conclusion de l'assurance. Les primes suivantes sont payables annuellement, mensuellement, trimestriellement ou semestriellement. Le paiement des primes s'effectue par bulletin de versement.

En cas de retard de paiement : les rappels sont facturés jusqu'à CHF 30. Après au moins deux rappels de paiement écrits, le cas peut être transmis à une agence de recouvrement qui prélève des frais de traitement intrum.ch/bearbeitungsgebuehren/.

Quand puis-je résilier le contrat d'assurance ?

- Tu peux résilier ton contrat d'assurance à tout moment. La résiliation prend effet le dernier jour du mois en cours.
- Toi peux également résilier le contrat, en raison d'une visite chez le vétérinaire avec remboursement ultérieur.
- D'autres droits de résiliation peuvent résulter d'un changement de ta situation, par exemple à la suite d'un transfert de domicile à l'étranger ou le décès de l'animal domestique assuré :(

Soumettre une visite chez le vétérinaire

Annoncez-nous une visite chez la vétérinaire en ligne sur www.pet.calingo.ch. Nous faisons tout notre possible de traiter tous les visites chez le vétérinaire le plus rapidement possible. Nous te tenons informé de l'état actuel du traitement afin que tu saches où se trouve ta déclaration de facture vétérinaire dans le processus. Si nous refusons de payer une facture vétérinaire, nous nous engageons à t'expliquer pourquoi cela n'est pas possible.

En cas d'une visite chez le vétérinaire, il existe un délai d'attente :

- 30 jours à partir du début de l'assurance pour les cas de maladie, les maladies héréditaires et les infirmités congénitales. Les coûts des traitements consécutifs ne sont pas pris en charge.

Aucun délai de carence ne s'applique en cas d'accident ou pour le remboursement de traitements préventifs.

Aperçu des prestations d'assurance accidents & maladie pour chiens et chats

Assurance de base	Base	Standard	Premium
Somme d'assurance annuelle maximale (maladie & accident par an)	CHF 3'000	CHF 6'000	CHF 12'000
Soins dentaires Accident	CHF 3'000	CHF 6'000	CHF 12'000
Traitement dentaire Maladie	X	CHF 6'000	CHF 12'000
Assistance d'urgence	CHF 1'000	CHF 1'500	CHF 2'000
Traitement d'urgence	CHF 3'000	CHF 6'000	CHF 12'000
Traitement médical comportemental	CHF 3'000	CHF 6'000	CHF 12'000
Aliments médicamenteux	X	25% jusqu'à un maximum de 250 CHF	33% jusqu'à un maximum de 350 CHF
Traitement avancé, par ex. thérapie génique, prothèses, etc.	X	X	CHF 12'000
Traitement de médecine complémentaire (p. ex. physiothérapie, chiropratique)	CHF 200 (optionnel)		
Aliments médicamenteux	33% jusqu'à un maximum de CHF 350 (optionnel)		

Couverture complémentaires	Étendue de la couverture
Maladie préexistante	CHF 1'500

Franchise annuelle	0 - 8 ans
Couverture de base	CHF 0 / 150 ¹ / 300 / 500 / 1'000 / 2'000 ¹
Antécédents médicaux	300 (une fois par cas)
Franchise annuelle	à partir de 9 ans
Couverture de base	0 ² / 150 ¹ / 300 / 500 / 1'000 / 2'000 ¹
Antécédents médicaux	300 (une fois par cas)

¹ La franchise annuelle de 150 CHF est disponible pour les chats, la franchise annuelle de 2'000 CHF est disponible pour les chiens.

² Possible si l'assurance a été conclue avant l'âge de 9 ans. Par la suite, la franchise de 0 CHF n'est plus possible.

Prise en charge des coûts par visite vétérinaire	0 - 8 ans
Couverture de base	100% ou 80%
Antécédents médicaux	80%
Prise en charge des coûts par visite vétérinaire	à partir de 9 ans
Couverture de base	80%
Antécédents médicaux	60%